

**COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000  
MOUN NE DE CAUTERETS – PIC DE CABALIROS  
20 JUIN 2008 – MAISON DU VAL D'AZUN ARRENS MARSOUS**

**Etaient présents :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Statut</b>
M LEO Marc	Conseiller Général et Président de la communauté de cnes du Val d'Azun
M GERBET Pierre	Président du SIVOM de Labat de Bun – Maire d'Arcizans Dessus
M SUBRENAT	Adjoint au Directeur ONF
M PELUHET Bernard	Adjoint commune de Bun
Mme ROULAND BOYER Marie Hélène	Sous Préfète arrondissement Argelès Gazost
M Marc FILY	DDAF
M CAZERES André	Président commission Syndicale de la vallée de Saint Savin
M TOULOUZET Philippe	Adjoint Mairie de Sireix
Mme BORE CAVALLERO Marie Frédérique	Maire d'Estaing
M VIGNES Joël	Mairie Arcizans Avant
M THIOU Nicolas	Fédération Dptale pour la chasse
M BICCI Jacques	Président de la société de Chasse Arras – Sireix
M SEMPE Claude	Président de la société de Chasse Arcizans Avant
M LAPLAGNE Jean Louis	Président de la société de Chasse de Cauterets

**Maître d'œuvre ONF :** Mme LOUSTALOT FOREST Florence,  
**Mme CIPIERE Annie** (CRPGE)  
Catherine TOUREILLE LANNE et Sylvain LANNE (CC du Val d'Azun)

**Etaient excusés :** M LOUSTEAU Bernard (AAPPMA Cauterets), Mme FOURTON Nadine (VTT Club d'Azun), M VILLEMUR André (RTE-GET Béarn), M AZAVANT Georges (conseiller général canton Argelès Gazost), M AUBRY Michel (Maire de Cauterets)

*M Léo* Président de la communauté de communes du Val d'Azun, introduit la séance en informant l'assemblée sur l'avancée de ce dernier site Natura 2000. Ce site est le dernier site de montagne du département à faire l'objet de l'étude en vue de la réalisation du DOCOB. L'état d'esprit dans lequel cette étude est abordée a évolué depuis les premières études menées sur les autres sites, la communauté de communes du Val d'Azun a donc accepté de se charger du suivi de ce dossier et de porter l'étude et a retenu pour ce faire l'ONF comme maître d'œuvre.

Une collaboration étroite entre les participants au COPIL doit être maintenue dans le respect de la biodiversité, afin de parvenir au terme de l'étude à des objectifs partagés sur ce territoire. Il rajoute qu'après concertation avec les élus de la communauté de communes la candidature de M Gerbet Pierre, à la présidence du COPIL a été proposée et retenue et que celui-ci assurera donc ces fonctions de présidence jusqu'au terme de l'étude.

**Mme la Sous Préfète** rappelle que les Hautes Pyrénées regroupent le plus grand nombre de sites Natura 2000 et sont de ce fait un des départements les plus riches. Ce site est en effet le dernier site de montagne, d'autres sites ont déjà vu leur DOCOB approuvé et la phase d'animation est en cours.

Elle remercie M le Président de la CCVA d'avoir accepté d'être la structure porteuse de ce site et espère que la phase d'animation interviendra très rapidement à l'issue de la phase d'étude.

Elle rappelle que le rôle du comité de Pilotage (COPIL) est essentiel car il permettra de valider les différentes phases du DOCOB. Il est certain qu'un engagement de tous les acteurs fera la réussite de ce projet et que l'Etat sera là pour apporter son soutien financier.

**M Gerbet** intervient et indique qu'il a déjà eu à plusieurs reprises assisté à des mises en place de DOCOB sur différents sites N 2000 du département au titre de représentant de la chambre d'agriculture.

Il fait part de l'évolution constatée depuis les premières études car les premiers comités de pilotage étaient constitués de nombreux représentants de l'administration et de peu d'élus et acteurs locaux. Aujourd'hui cette tendance s'est inversée car il y a eu volonté de l'état de confier la Présidence des COPIL à un élu local ce qui constitue un atout important afin de mieux prendre en compte les réalités du terrain. Il affirme son implication à faire avancer ce dossier dans les meilleures conditions. Le travail sur ce site doit en outre prendre en compte l'importante activité pastorale qui y est présente ainsi que les activités de chasse et de loisirs. Aujourd'hui ce site présente une grande richesse, certainement du fait que le projet de station de ski de piste programmé il y a 25 ans n'a pas abouti.

Il conclut en indiquant que la CCVA et les acteurs du territoire s'appuieront sur l'ONF qui a été retenu pour mener cette étude.

**M Fily** (DDAF) rappelle les étapes qui ont précédé ce premier COPIL. La procédure a en effet changé depuis quelques temps et plusieurs collectivités du territoire avait été saisies par M le Sous Préfet pour porter cette démarche. La communauté de communes du Val d'Azun a répondu favorablement et un dossier de demande de financement a été monté auprès des services de l'Etat.

Lors de la consultation lancée par la CCVA 5 entreprises ont postulé pour assurer ce suivi et l'ONF a été retenu.

La composition du COPIL a été effectuée et doit désormais faire l'objet d'une relecture précise afin de proposer au Préfet dans le courant de la semaine prochaine une mouture définitive.

Le prochain COPIL sera donc réuni la prochaine fois sous sa forme définitive.

Il est ensuite procédé à la lecture et au commentaire du projet d'arrêté du COPIL.

Les remarques suivantes sont effectuées

- Enlever la DRIRE du chapitre n°4 (déjà présent chapitre n°3)
- Rajouter les représentants de l'activité parapente en n°5
- Interroger l'état sur la présence éventuelle des militaires (entraînement sur le site)

**M Fily** rappelle ensuite les bases de la procédure Natura 2000.

Il s'agit d'une politique de conservation de la biodiversité mis en place depuis 1992 par la directive habitat. (habitats naturels).

Sur le département 22 sites Natura 2000 sont présents dont deux basés sur la directive oiseaux (Puydarrieu et Gavarnie)

La Directive préconise de « tenir en bon état de conservation les espèces présentes déjà identifiées et répertoriées dans un document annexe ». Tous les textes fondateurs seront présents dans un classeur qui sera consultable à la maison du Val d'Azun par tous les acteurs du territoire.

**Mme Loustalot Forest** (ONF) présente la mission de l'ONF, qui a été retenue pour réaliser l'appui technique de la CCVA.

Le site Moun Né de Cauterets Pic de Cabaliros n'est concerné que par la directive habitat, les oiseaux ne seront donc pas évoqués.

La mission vise à élaborer le document d'objectif dont la méthodologie est la suivante :

- **Etat des lieux** : Inventaires naturalistes et humains
- **Analyse et hiérarchisation des enjeux** : Définition des objectifs de conservation du site
- **Propositions d'actions** : Synthèse des orientations de gestion et des modalités de mise en oeuvre en concertation avec les usagers et les acteurs locaux

Les acteurs de ce travail seront les suivants :

- L'opérateur: la Communauté de Communes du Val d'Azun, est Maître d'ouvrage pour la réalisation du Document d'objectifs
- L'appui technique local : l'Office National des Forêts\_ est Maître d'oeuvre pour la réalisation du Docob et s'entoure de partenaires (CRPGE...)
- Le Comité de Pilotage est l'organe central du processus de concertation pour l'élaboration du Docob et le suivi de la mise en oeuvre
- Les Groupes de travail thématiques représentent les acteurs socio-économiques, les usagers, les organismes scientifiques, et les institutions concernés

Le descriptif du territoire est le suivant :

- 4 communes concernées : Estaing, Arcizans-Avant, Arras en Lavedan et Cauterets
- Surface : 3711 ha
- Altitude minimale : 1000 m
- Altitude maximale : 2724 m
- Région biogéographique: Alpine

Les inventaires seront réalisés par l'ONF et un ensemble de partenaires qui sont les suivants :

- **Habitats naturels:**

Cartographie des habitats (ONF) et espèces végétales

- **Habitats d'espèces:**

Chiroptères (Groupe Chiroptères MP), Lézard des Pyrénées (Nature Midi Pyrénées), Desman des Pyrénées (Alain Bertrand)

- **Activités humaines:**

Pastoralisme (CRPGE), Forêt (ONF), Loisirs (Communauté de Communes, Offices du Tourisme, Associations), Chasse et pêche (ONCFS et Fédérations)...

A la suite des inventaires un certain nombre de discussions et échanges seront effectués au sein de groupes de travail thématiques

**ROLE** : Participer à la définition des enjeux et objectifs du site, permettre de représenter les intérêts des acteurs locaux, de superposer les enjeux naturalistes et humains et proposer des actions et mesures pour atteindre les objectifs

## 2 Thèmes de groupes de travail sont envisagés :

- Pastoralisme
- Autres activités (chasse, tourisme...)

## Nombre de réunions variable en fonction des enjeux

### Le comité de pilotage quant à lui aura pour rôle de

Associer les représentants des collectivités, usagers, socioprofessionnels, institutionnels et scientifiques pour analyser, compléter et valider les différentes étapes de l'élaboration du Document d'objectifs

4 ou 5 réunions prévues :

- Lancement de l'étude
- Présentation de la phase d'inventaires (état des lieux)
- Présentation des enjeux et leur hiérarchisation
- Présentation des propositions d'actions
- Validation du Document final

Le calendrier de travail sera le suivant :

	2008			2009				2010
	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps
Inventaire et analyse de l'existant:	C1							
- diagnostic écologique								
- diagnostic socio-économique								
Travail de concertation:								
- définition des objectifs de conservation				C2				
- élaboration de mesures concrètes de gestion								
Rédaction et validation du document d'objectifs						C3		C4

### *La parole est ensuite donnée à l'assemblée*

**M Cazères** constate que la plus grande partie de la surface de ce site se trouve sur la commune de Cauterets et il regrette de découvrir seulement ce jour que le portage est effectué par la communauté de communes du Val d'Azun. Il espère que les souhaits exprimés par la commission syndicale et la commune de Cauterets seront entendus.

**M Gerbet** indique que la définition du territoire a été effectuée par l'Europe, que l'Etat par le biais des services de la Sous Préfecture avait sollicité plusieurs collectivités qui avaient répondu par la négative et que la communauté de communes du Val d'Azun a été la seule à répondre favorablement. Ce n'est pas pour autant que les intérêts des communes telles Arcizans Avant ou Cauterets ne seront pas entendus !.

**M Vignes** (Arcizans Avant) abonde dans le même sens que M Cazères en expliquant qu'une grande partie du territoire se trouve sur Arcizans Avant.

**M Fily** (DDAF) répond que l'administration s'est retournée vers la CCVA après une réunion tenue en 2007 à la Sous Préfecture par M Soumbo au cours de laquelle la question de la maîtrise d'ouvrage avait été posée. Toutes les communes concernées étaient présentes et

aucune ne s'est positionnée. Ceci dit le portage implique aussi de se tourner vers tous les territoires et communes concernées. La CCVA a pris le portage administratif, il paraît aujourd'hui difficile de le remettre en cause au regard de l'absence de réponse ou des réponses négatives de toutes les autres collectivités.

**M Gerbet** rajoute, qu'il appartient au comité de pilotage de bien assurer la promotion de la démarche et de faire des réunions sur chacun des sites pour chacun se sente impliqué.

**Mme Cipièrre** (CRPGE) intervenante pour le compte de l'ONF sur la partie pastorale fait un rapide état des lieux :

- 93 % du site en zone pastorale, soit 3 500 ha
- 6 unités pastorales concernées (6 400 ha)
- 4 gestionnaires d'estive
- 89 éleveurs

Cheptel présent en 2007 (sous réserve de confirmation par les éleveurs) : 4 000 ovins, 1600 bovins, 130 équins, 70 caprins

Un diagnostic pastoral va être effectué :

- pour prendre en compte le rôle de l'activité pastorale qui est prépondérante sur le site dans la gestion de la biodiversité
- 
- sur l'ensemble du territoire des UP concernées par le site (logique de fonctionnement)

La méthode utilisée sera la suivante :

- La méthode
  - État des lieux de l'exploitation actuelle, par les troupeaux pour évaluer les besoins fourragers (*valorisation des données existantes + entretiens + exploitation de données existantes*)
  - État des lieux des aménagements existants et des modes de gestion (*valorisation des données existantes + entretiens + terrain*)
  - État des lieux de la végétation pastorale pour évaluer l'offre fourragère (*valorisation des données existantes + terrain*)
  - Analyse et élaboration de propositions en regard des enjeux naturaliste et des besoins exprimés par les utilisateurs (*entretiens*)

**En termes de calendrier** : L'état des lieux va avoir lieu entre l'été et l'automne et l'analyse des données se poursuivra jusqu'à l'automne suivant à compter de 2009 commencera le travail de définition d'actions.

Elle indique qu'elle souhaite associer les éleveurs lors de ses visites sur le terrain pour effectuer l'évaluation fourragère

**M Gerbet** propose que des opérations de communication se mettent en place vers le public concerné afin de bien expliquer la démarche.

**M Vignes** indique qu'il souhaiterait que les réunions aient lieu en soirée afin de ne pas pénaliser les gens qui travaillent.

**M Toulouzet** (Sireix) demande un éclaircissement sur la méthodologie et sur l'articulation entre les inventaires et le rôle des commissions de travail et à quel moment ces derniers vont-ils intervenir.

**Mme Loustalot Forest** indique que les diagnostics et inventaires vont être présentés aux commission de travail afin d'échanger sur ces points et élaborer ensuite des propositions

**Mme Cipièrè** indique que les premières consultations auront lieu (pour l'inventaire pastoral) de façon individuelle dès l'été 2008 lors des visites sur le terrain.

**Mme Loustalot Forest** rajoute que les groupes de travail devraient quant à eux selon l'avancée du dossier se réunir fin 2008 début 2009.

**M Toulouzet** demande quelle sera la méthodologie en cas d'oubli de certains espèces ou milieux ?.

**Mme Loustalot Forest** indique que les espèces sont déjà identifiées par la directive. L'inventaire permettra peut-être d'en trouver d'autre. Dans ce cas les espèces ou milieux identifiés seraient pris en compte dans l'inventaire mais en restant dans le cadre de la directive habitat.

**M Fily** rajoute que le travail qui démarre aujourd'hui aura une durée de deux ans, au cours desquels tout doit être mis en oeuvre dans un esprit de concertation et dans le respect de la méthode.

Cette méthode est aujourd'hui très claire

1. réalisation d'un constat
2. Consultations des acteurs sur les constats
3. Elaboration de propositions et d'actions

Cette méthode ne peut pas être remise en cause en revanche il sera important d'y apporter de la souplesse sur les inventaires, les actions préconisées....

**Mme Loustalot Forest** indique que la prochaine étape (d'ici 6 mois environ) permettra de

- Valider des inventaires
- constituer des groupes de travail

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.